

RENNES METROPOLE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Modification n°1 du dossier de création de la ZAC La Janais

Par décision n° B23.311 du Bureau Métropolitain du 14 septembre 2023, une **concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme** est organisée par Rennes Métropole sur le projet de modification n°1 du dossier de création de la ZAC La Janais, sur les communes de Chartres-de-Bretagne, Saint-Jacques-de-la-Lande et Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

Cette concertation est organisée à compter du **8 avril 2024** jusqu'au **2 septembre 2024 inclus**.

Pendant cette durée, le **dossier de concertation préalable** pourra être consulté par le public :

- Sur le **site internet de Rennes Métropole** : <http://metropole.rennes.fr/> à la page "procédures participatives obligatoires en cours"
- Sur **support papier**, à l'accueil de l'Hôtel de Rennes Métropole (4 avenue Henri Fréville, 35000 Rennes), à l'accueil des mairies de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (3 rue de la mairie, 35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche) et de de Saint-Jacques -de-la-Lande (1 rue François Mitterrand, 35 136 Saint-Jacques-de-la-Lande). Les dossiers seront consultables aux jours et heures d'ouverture de ces mairies et de l'accueil de Rennes Métropole.

Une **exposition publique** se tiendra du 8 avril au 1^{er} juillet 2024 à l'Hôtel de Rennes Métropole et en mairies de St-Jacques-de-la-Lande et Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

Une **réunion publique** sur le projet sera organisée le mercredi 15 mai 2024 à 18h dans la salle polyvalente de la Calvenais, située rue Pierre et Marie Curie, sur le site de la Janais, à Chartres-de-Bretagne

Pendant toute la durée de la concertation, les **observations et propositions du public** relatives au projet pourront être transmises ou consignées :

- **Par voie numérique** : sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5311>
- **Par écrit**, sur les registres de concertation accessibles au public au point info de l'Hôtel de Rennes Métropole (4 avenue Henri Fréville, 35000 Rennes) ; à l'accueil de l'urbanisme de la Mairie de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (3 rue de la mairie, 35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche) ; à l'accueil de la Mairie de Saint-Jacques -de-la-Lande (1 rue François Mitterrand, 35 136 Saint-Jacques-de-la-Lande).

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la concertation ne pourront pas être prises en considération. À l'issue de la concertation, un bilan en sera dressé.